

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1360

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 642 (rect.) de Mme Girardin

APRÈS L'ARTICLE PREMIER BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« Après le mot : « outre-mer », sont insérés les mots : « et à Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.